

Un Gruérien en finale

E-sport » Ce dimanche, à Laax, s'est tenue la finale nationale du Campus Clutch. Un tournoi de sport électronique pour les étudiants qui se joue sur Valorant. Ce jeu de tir à la première personne, qui oppose deux équipes de cinq joueurs, a souri à la «Team Lemon» formée de plusieurs Romands dont Arsène Gothuey, un Riazois de 25 ans. En finale, son équipe s'est imposée. La «Team Lemon» représentera la Suisse lors de la finale mondiale du Campus Clutch à Istanbul du 19 au 24 novembre. A la clé, un pactole de 20 000 euros. » PB

Un père incestueux condamné à quinze ans

Tribunal cantonal » La Cour d'appel pénal a confirmé le verdict des juges broyards. La petite victime n'était qu'un bébé au début des faits.

Les faits dont s'est rendu coupable ce quinquagénaire d'origine genevoise dépassent l'entendement. Durant sept interminables années, cet homme qui occupait alors un poste à responsabilités dans le canton de Berne a abusé sexuellement de sa propre fille, qui n'était qu'un bébé âgé de 12 jours lors des premiers actes... Dans la maison familiale, située

dans un quartier cosu d'un village de la Broye fribourgeoise, il a imposé à sa victime toutes les pratiques que lui dictaient ses inclinations perverses, immortalisant méthodiquement ses agissements incestueux sur près de 500 films et photos qu'il a conservés aux côtés de plusieurs centaines de milliers d'autres fichiers pédopornographiques.

Condamné en première instance à quinze ans de prison – peine maximale prévue par la loi suisse pour des crimes de ce type – ainsi qu'à une mesure thérapeutique institutionnelle de durée indéterminée, l'homme

a fait recours en estimant qu'il ne méritait pas un tel châtiement. Il a donc comparu lundi devant la Cour d'appel pénal du Tribunal cantonal (TC), qui l'a sèchement remis en place en confirmant intégralement le jugement rendu en 2021 par le Tribunal de la Broye.

Comme il y a deux ans, le quinquagénaire a versé quelques larmes de crocodile en s'excusant pour ses actes «horribles, abjects», mais n'en a pas moins contesté avoir violé sa fille. Et pour cause: il ne serait pas parvenu à la pénétrer vaginalement (critère fondant le viol selon la

définition actuelle du Code pénal helvétique) «tellement elle était serrée», a argumenté le quinquagénaire en évoquant la malheureuse petite victime.

La Cour d'appel, présidée par Catherine Overney, a balayé cet argument juridique en s'appuyant notamment sur les vidéos figurant au dossier. Elle a également suivi les premiers juges en condamnant le père incestueux à verser une indemnité pour tort moral de 150 000 francs à sa fille.

La jeune victime, qui va aujourd'hui sur ses 12 ans, a été psychologiquement détruite par

les abus innombrables qu'elle a endurés entre 2012 et 2019, jusqu'à ce que sa mère, elle-même sous la coupe de son époux pervers, trouve la force d'alerter les autorités. Placée dans une famille d'accueil spécialement formée pour s'occuper d'enfants en difficulté, elle souffre d'un syndrome de stress post-traumatique complexe et présente des signes préoccupants de trouble dissociatif de la personnalité, a expliqué son avocate Anne-Laure Simonet. «On peut craindre qu'un jour, la vie devienne trop dure pour elle.» » MARC-ROLAND ZOELLIG

L'Eglise évangélique réformée a déposé un recours au Tribunal fédéral. Explications avec son président

Bataille pour l'accès aux données

« ANNE-SYLVIE SPRENGER

Justice » Depuis bientôt presque deux ans, l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF) tente de récupérer l'accès aux données personnelles des habitants de confession réformée établis sur le territoire. Un casse-tête administratif et judiciaire, que n'a cependant pas connu l'Eglise catholique. Après avoir été partiellement déboutée à l'échelon cantonal en date du 29 juin dernier, l'institution protestante a décidé de porter l'affaire au Tribunal fédéral, en y déposant un recours le 12 septembre. Explications avec son président, Pierre-Philippe Blaser.

L'EERF a décidé de déposer un recours au Tribunal fédéral concernant l'accès aux données de la base de données FriPers. Quel est l'enjeu?

Pierre-Philippe Blaser: L'accès aux données FriPers est important pour que l'EERF puisse accomplir sa mission auprès des paroissiens et paroissiennes. En sa qualité d'Eglise reconnue, elle doit se montrer fiable et précise dans ses contacts avec la population et dans sa manière d'administrer. Elle est d'ailleurs dotée d'un règlement interne de protection qui a été validé juridiquement et qui garantit un usage très strict et consciencieux de ces données.

Pour le Tribunal cantonal, certains «caractères», soit catégories de données, ne semblent pas nécessaires à l'EERF. Lesquels vous semblent cependant essentiels?

Pour avoir des registres cohérents et complets, tous les caractères sont indispensables. Un point particulièrement important est le N° AVS, qui est un identifiant unique et univoque. A préciser que ce numéro reste «caché» pour l'utilisateur, mais permet au logiciel d'introduire correctement les mutations éventuelles. Le nom et prénom du conjoint sont également utiles, en particulier pour les couples mixtes. Par exemple, le chapitre fiscal est en général au nom du mari et, s'il n'est pas réformé, il nous



Depuis bientôt presque deux ans, l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF) tente de récupérer l'accès aux données personnelles des habitants de confession réformée. Le point avec son président, Pierre-Philippe Blaser. Pellegrini Fotografie

est très difficile de le relier à la bonne paroissienne.

L'accès à ces données vous avait été cependant accordé en 2012. Qu'est-ce qui a changé?

En vérité, nous ne sommes pas sûrs de bien comprendre. La protection des données s'est-elle encore durcie? Pourtant, quand une personne déclare sa confession réformée à sa commune, elle indique aussi autoriser la transmission de ses données permettant à sa paroisse de communiquer avec elle. L'autorité se serait-elle arrêtée à une lecture minimaliste du travail de l'Eglise réformée, limité aux célébrations du dimanche? Nous ne le savons pas. Pourtant, chaque activité dans les domaines de l'aide caritative, la catéchèse, la visite à domicile ou en EMS nécessite un recours systématique aux listes. Même chose lors de sorties des aînés, de formations jeunesse, d'actes pastoraux ou de camps d'été: afin de ne pas commettre d'erreurs et n'oublier personne.

Ces données ne peuvent-elles pas vous être transmises par les communes?

A l'heure actuelle, elles le sont, mais de manière disparate (les formats varient, parfois ces envois sont facturés, parfois pas) et surtout, de plus en plus de communes demandent aux paroisses d'utiliser la base de données informatique. Ma collègue du Conseil synodal vient de me dire que, cette semaine encore, une commune avait refusé de communiquer des données en argumentant que la paroisse n'avait qu'à utiliser FriPers comme elle en avait le droit depuis le jugement publié récemment.

Comment comprenez-vous ce refus partiel?

Malgré nos demandes d'entretiens, nos contacts avec le Service de la protection des données aussi bien qu'avec le Tribunal cantonal ont toujours été strictement épistolaires. Une entrevue nous aurait permis de mieux faire entendre nos besoins réels et de mieux comprendre les chemins de réflexion des services de l'Etat. Nous nous voyons réduits à des hypothèses d'interprétation.

Qu'en est-il du côté de l'Eglise catholique?

L'Eglise catholique a eu accès à une cinquantaine de caractères, cependant que l'Eglise réformée en a reçu 16 lors de la première demande, et 20 à la suite de la décision du Tribunal cantonal.

Parleriez-vous d'une discrimination confessionnelle?

Nous n'allons pas nous précipiter sur des termes par trop connotés. Nous savons que l'Eglise catholique a une bonne implantation dans le canton, qu'elle est culturellement mieux connue que l'Eglise réformée. Sans doute notre réseau est-il moins important.

«Une entrevue nous aurait permis de mieux faire entendre nos besoins réels»

Pierre-Philippe Blaser

En avez-vous parlé avec vos collègues catholiques, avec qui vous partagez de nombreuses missions œcuméniques?

Et cette affaire ne risque-t-elle pas d'impacter vos relations? Oui, nous en avons parlé. Et non, cela ne va pas entacher nos relations. Notre dialogue est permanent et nous partageons aussi bien nos réussites que nos difficultés. En l'occurrence, l'Eglise catholique n'a pas été active dans cette divergence de vues, seulement l'objet d'une évaluation différente de la part des services de l'Etat.

L'enjeu derrière ces données n'est-il pas aussi, pour vous, financier? Ne serait-ce que pour assurer une répartition fiscale équitable?

La priorité est la mise à jour précise de nos fichiers de paroisses, en lien avec les nombreux mouvements qui surviennent chaque semaine, dans le but d'accomplir notre mission d'accompagnement spirituel auprès des personnes réformées. Mais bien sûr qu'un fichier à jour est une aide pour une imposition correcte. » PROTESTINFO